

Une brigade environnementale citoyenne voit le jour

La commune lance une brigade environnementale citoyenne afin de **renforcer les actions de nettoyage du littoral et des espaces naturels** dans un esprit de solidarité, d'engagement collectif et de convivialité.

Portée par Didier Rousseau, 3^e adjoint, cette initiative réunira des **bénévoles de tous âges autour de quatre opérations de nettoyage** organisées chaque année sur le littoral et aux abords des forêts communales. La commune fournira le matériel nécessaire et chaque action se terminera par un moment convivial entre participants.

Renseignements et inscriptions auprès de la mairie :

02 51 39 68 58 - accueil.mairie@barbatre.fr

CAP SUR L'HORIZON

Envie de sortie et de passer un bon moment ? La commune organise des sorties conviviales, avec accompagnement et transport pour les + de 65 ans. L'occasion de se retrouver et de partager de bons moments ensemble.

Renseignements et réservations obligatoires (8 jours avant) auprès du CCAS : 02.51.39.68.58-ccas@barbatre.fr



LES SORTIES PROPOSEES POUR LA SAISON ESTIVALE :

Jeudi 2 juillet - 19h

Tour de contes autour du monde

Mardi 14 juillet - 20h

Repas animé par les Vieux Gréments

Lundi 20 juillet

*à partir de 20h
Les Lumières du Gois*

Jeudi 23 juillet - 21h

Allez... vie, danse, danse

Lundi 27 juillet - 21h

Les femmes savantes

Jeudi 30 juillet - 22h15

*E.T.
cinéma en plein air*

Mardi 18 août - 21h

*Les vieux Gréments
chants marins*

Jeudi 20 août - 21h

*Josiane ou l'art de la Résistance
théâtre*

Vendredi 04 sept. 19h

*Sophie Rivière
piano*


Barbâtre
ÎLE DE NOIRMOUTIER

La Balisette

n°1 - Juillet 2026

Le point d'information entre deux Balises



Budget 2026 : Un budget construit dans un contexte national contraint

Loi de Finances 2026

Participation renforcée des collectivités à l'effort de redressement national à hauteur de deux milliards d'Euros.

Le budget communal se compose de deux grandes sections :

Prépare l'avenir à travers les travaux, équipements et projets structurants.

Fonctionnement

3 840 000 €

Investissement

1 760 000 €

Finance le quotidien



Retrouvez la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026 dans son intégralité sur le site de la Mairie.

“Mon équipe municipale et moi-même avons le plaisir de vous présenter le budget communal 2026. Ce budget s’inscrit dans **une année de transition** et assure la poursuite des projets déjà engagés pour la commune : le parc de la Rocterie, le Centre technique municipal et la cuisine centrale. **La transparence dans la gestion des finances communales demeure une priorité de l’équipe municipale.** Le projet de l’AOP des Oyats est pour l’instant suspendu pour un temps de réflexion. L’AOP de Notre-Dame est, quant à elle, maintenue. À travers ce budget, nous poursuivons notre engagement au service de Barbâtre et de son avenir.” Stéphane NICOLEAU, maire de Barbâtre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FISCALITÉ LOCALE

73,37 % - 2 817 400 €

Taxe foncière sur le bâti et non bâti, taxe d’habitation, CFE, droits de place des marchés...

DOTATIONS ET SUBVENTIONS

17,72 % - 680 429 €

Les dotations versées par l’Etat dont la dotation forfaitaire des communes, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation

REMBOURSEMENT FRAIS DIVERS

2,72 % - 104 000 €

Atténuations de charges

IMPÔTS ET TAXES

2,57 % - 98 800 €

Encaissement du fonds départemental de péréquation des taxes additionnels

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

1,95 % - 75 000 €

Revenus des immeubles

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

1,67 % - 64 100 €

Redevance Agence Postale, Restauration scolaire, concessions cimetières, redevances domaine public

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL

36,54% - 1 403 100 €

26,5 ETP au 1er janvier 2026

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

25,95 % - 996 500 €

Coûts de fonctionnement des services publics, programmation culturelle, entretien de la voirie des batiments...

FONDS POUR LES PROJETS D’INVESTISSEMENT

13,21 % - 507 129 €

ATTÉNUATION DE PRODUITS

12,14 % - 466 000 €

Dispositif de solidarité financière qui redistribue une partie des ressources des collectivités les mieux dotées vers les plus modestes.

AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE

6,23 % - 239 300 €

Indemnités de fonctions des élus, subventions aux associations et école

CHARGES FINANCIÈRES

3,34 % - 128 200 €

Intérêts de la dette

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

2,59 % - 99 500 €

Répartition du coût des équipements sur sa durée d’utilisation en prenant en compte de l’usure afin d’anticiper le renouvellement.

RECETTES D’INVESTISSEMENT

RESSOURCES INTERNES

34,54 % - 606 629 €

Virement de la section de fonctionnement et amortissement

NOUVEL EMPRUNT

21,86 % - 383 921 €

TAXE D’AMENAGEMENT

21,61 % - 379 000 €

Remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et recettes fiscales de développement

SUBVENTIONS

14 % - 245 900 €

Subventions reçues pour les projets d’investissements

CESSIONS D’ACTIF

7,99 % - 140 250 €

DEPENSES D’INVESTISSEMENT

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

494 000 €

FONCIER

329 550 €

VOIRIE COMMUNALE

182 800 €

ÉQUIPEMENTS DES SERVICES

96 500 €

BÂTIMENTS COMMUNAUX

92 050 €

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

58 700 €

AMÉNAGEMENT DES COURS DE L’ÉCOLE

50 000 €

AMÉNAGEMENTS DE LA POINTE DE LA FOSSE

18 000 €

CUISINE CENTRALE

15 000 €

LOGEMENT ROCTERIE

10 000 €

CENTRE CULTUREL

10 000 €

Capacité de désendettement :

9,54 ans



Remboursement du capital de la dette :
389 500 € soit 22% des dépenses d’investissement

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, les **taux d’imposition des taxes directes locales sont maintenus à l’identique par rapport à 2025.**

